



LYCEE PIERRE DE FERMAT

Parvis des Jacobins - BP 7013  
31068 TOULOUSE CEDEX 7

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/lyc-fermat-toulouse/>

TEL : 05 62 15 42 15

FAX : 05 62 15 42 33

mail: 0310036w@ac-toulouse.fr

## CLASSE PREPARATOIRE A L'ECOLE DES CHARTES

**VOUS ETES ELEVE DE TERMINALE (TOUTES SERIES GENERALES),  
VOUS AIMEZ L'HISTOIRE, TOUTE L'HISTOIRE (MEDIEVALE, MODERNE, CONTEMPORAINE),  
VOUS PRATIQUEZ DEUX LANGUES (CHOIX ENTRE ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, LATIN, ETC.),  
ALORS, LA CLASSE PREPARATOIRE A L'ECOLE DES CHARTES EST POUR VOUS !**

*L'ECOLE DES CHARTES permet, après un cycle rétribué de trois ans d'études, d'obtenir le titre d'Archiviste-paléographe et conduit à des carrières d'Archiviste, de Conservateur, d'Enseignant dans le Supérieur, etc..*

*La Classe Préparatoire "Chartes" permet d'accéder par concours à l'Ecole des Chartes, mais aussi à des études en Licence d'Histoire, à l'Ecole du Louvre, ou encore de préparer l'Agrégation d'Histoire...*

### **La Classe Préparatoire "Chartes" de Fermat :**

Excellamment encadrée (l'effectif est limité), la classe prépa Chartes offre un enseignement sur deux ans s'articulant autour de :

- ♦ L'Histoire Médiévale et l'Histoire Moderne et Contemporaine, le Latin (possibilité de commencer le Latin), une Langue (Anglais, Espagnol ou Allemand), le Français (**Voie A**). Trois établissements en France, dont le LYCEE PIERRE DE FERMAT à TOULOUSE, assurent cette préparation au Concours de la voie A.
- ♦ L'Histoire Moderne et Contemporaine et l'Histoire Médiévale, deux Langues Vivantes, le Français, et une option à choisir entre la Géographie, l'Histoire des Arts ou les Langues Anciennes (**Voie B**), également assurée au Lycée. En voie B, la première année a un certain nombre d'enseignements communs avec l'hypokhâgne (classe de lettres sup).

**L'hébergement en internat est possible (internat ouvert le week-end).** Possibilité également d'être Interne-Externé ou Demi-pensionnaire.

On accède à l'Ecole des Chartes par un concours sélectif. Ce concours est présenté à l'issue de la deuxième année de préparation et le redoublement en deuxième année est possible.

**Les élèves de Classe Préparatoire peuvent bénéficier de la reconnaissance de leur parcours par attribution de crédits ECTS** et peuvent donc à l'issue de leur cursus obtenir la validation de 2 années de licence et poursuivre ainsi des études universitaires. C'est pourquoi la classe de préparation à l'Ecole Nationale des Chartes est aussi, de fait, une classe de préparation à d'autres concours de recrutement (Enseignement, Fonction Publique Territoriale, etc.).

Le Lycée Fermat est un des trois lycées de France qui préparent aux deux voies d'accès à l'Ecole des Chartes.

Il bénéficie d'une longue expérience puisque la Prépa y existe depuis 1964 et les conditions d'enseignement sont idéales pour des études à forte dimension historique : fonds de bibliothèque de grande qualité ; environnement architectural exceptionnel (Hôtel de Bernuy du XVI<sup>ème</sup> Siècle, Eglise et Cloître des Jacobins).

### **Quelles sont les conditions d'admission ?**

- Être titulaire du **Baccalauréat** (série L, S ou ES indifféremment). On peut déposer le dossier d'admission en Classe Terminale mais également après un début d'études universitaires.
- Avoir étudié l'Anglais, l'Espagnol ou l'Allemand (seules LV1 acceptées au Concours de l'Ecole Nationale des Chartes).
- Pour choisir la Voie A : avoir étudié le Latin dans l'Enseignement Secondaire. Toutefois, un module de Latin Grand Débutant permet de commencer cet enseignement en 1<sup>ère</sup> année de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles au Lycée Fermat.
- Pour choisir la Voie B : avoir étudié dans l'Enseignement Secondaire soit le Latin, soit une LV2 (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, etc.). Ici aussi, un module de Latin Grand Débutant permet de commencer cet enseignement en 1<sup>ère</sup> année

### **Qu'est-ce que l'Ecole Nationale des Chartes ?**

*Créée en 1821 et établie, depuis 1897, au cœur des Bâtiments de la Sorbonne, elle a pour vocation l'explication et l'exploitation des documents écrits ou figurés pouvant servir à la connaissance de l'Histoire. Elle délivre donc des enseignements permettant l'Etude des Sources de deux millénaires d'Histoire : Paléographie et Philologie, Diplomatique et Archivistique, Histoire du Droit et des Institutions, Histoire des Lettres Médiévales et du Livre Moderne, Archéologie du Sol, Histoire de l'Art, Etude de la Photographie et des Images, Histoire de l'Economie et des Entreprises, Informatique et Sciences de l'Information.*

*Le cycle d'études dure trois ans durant lesquels les élèves préparent aussi une Thèse. Après succès à la soutenance de Thèse, l'élève obtient le **titre d'Archiviste-paléographe**. Dès leur entrée à l'Ecole, les élèves sont rétribués en qualité d'**Elèves Fonctionnaires**. A leur sortie s'offrent aux diplômés plusieurs possibilités :*

- ♦ soit l'entrée dans la section Archives de l'Ecole du Patrimoine,
- ♦ soit l'entrée, sur concours, à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et Bibliothèques ; ces deux voies ont été choisies par les ¾ des élèves de 1995 à aujourd'hui.
- ♦ ils peuvent aussi concourir pour les autres filières de l'Ecole du Patrimoine (Conservation des Musées, Monuments Historiques, Inventaire, Archéologie).
- ♦ d'autres enfin choisissent l'Enseignement ou la Recherche (Agrégation, CNRS).

## L'Organisation des Etudes au Lycée Pierre de Fermat:

<b>CHARTES A</b>	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Français	3h	3h
LV1 (anglais, allemand ou espagnol)	2h	2h
Histoire contemporaine ( <i>depuis 1870</i> )		2h
Histoire moderne ( <i>du XVI<sup>ème</sup> à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle</i> )	4h	4h
Histoire médiévale ( <i>de la fin du V<sup>ème</sup> à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle</i> )	5h	5h
latin (version latine)	4h	4h
latin (thème) <i>ou</i> grec (version) <sup>(1)</sup>	2h	2h

(1) Un enseignement optionnel exactement

<b>CHARTES B</b>	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Français	3h	3h
LV1 (anglais, allemand ou espagnol)	4h	4h
Histoire contemporaine ( <i>depuis 1870</i> )		4h
Histoire moderne ( <i>du XVI<sup>ème</sup> à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle</i> )	5h	4h
Histoire médiévale ( <i>de la fin du V<sup>ème</sup> à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle</i> )		2h
LV2 (anglais, allemand, espagnol, italien, ...)	2h	2h
latin (version) <i>ou</i> grec (version) <sup>(1)</sup>	2h	2h
<i>ou</i> géographie de la France	2h	2h
<i>ou</i> Histoire des Arts	4h	4h

## Les Epreuves du Concours

Section A	Section B
<b>Epreuves écrites d'admissibilité</b>	
<p><b>1. Composition française</b> (durée : quatre heures). Epreuve commune aux sections A et B, sans programme.</p> <p><b>2. Histoire médiévale</b> : composition ou commentaire de document(s) historique(s)* (durée : six heures). <i>Programme défini par arrêté ministériel et renouvelé par moitié chaque année, comportant deux questions sur la période comprise entre la fin du Ve siècle et la fin du XVe siècle, l'une portant sur la France, l'autre sur un cadre international incluant la France.</i></p> <p><b>3. Histoire moderne</b> : composition ou commentaire de document(s) historique(s)* (durée : six heures). <i>Programme défini par arrêté ministériel et renouvelé par moitié chaque année, comportant deux questions sur la période comprise entre le début du XVIe siècle et la fin du XVIIIe siècle, l'une portant sur la France (question commune aux sections A et B), l'autre sur un cadre international incluant la France.</i></p> <p><b>4. Version en LVE</b> anglaise ou allemande ou espagnole (durée : trois heures).</p> <p><b>5. Version latine</b> (durée : trois heures).</p> <p><b>6. Thème latin ou version grecque</b>, au choix du candidat (durée : trois heures). <i>*Les deuxième et troisième épreuves d'admissibilité portent sur des modalités de contrôle différentes lors d'une même session ; le choix entre la composition et le commentaire de document(s) historique(s), fait préalablement par tirage au sort, est connu lors de la première des deux épreuves.</i></p>	<p><b>1. Composition française</b> (durée : quatre heures). Epreuve commune aux sections A et B, sans programme.</p> <p><b>2. Histoire moderne</b> : composition ou commentaire de document(s) historique(s)** (durée : six heures). <i>Programme défini par arrêté ministériel et renouvelé par moitié chaque année, comportant deux questions sur la période comprise entre le début du XVIe siècle et la fin du XVIIIe siècle, l'une portant sur la France (commune aux sections A et B), l'autre sur un cadre international incluant la France.</i></p> <p><b>3. Histoire contemporaine</b> : composition (durée : six heures).</p> <p><b>4. Première langue vivante étrangère : commentaire d'un texte dans la langue vivante étrangère et version</b> (durée : six heures)</p> <p><b>5. Seconde langue vivante étrangère : version</b> (durée : trois heures).</p> <p><b>6. Version latine</b>, (durée 3h) <i>ou version grecque</i>, (durée 3h) <i>ou composition de géographie de la France</i><sup>(1)</sup>, (durée 4h) <i>ou composition d'histoire des arts</i>, (durée 4h) au choix du candidat <i>Epreuve sans programme pour la version latine, la version grecque et la composition de géographie de la France ; la composition d'histoire des arts porte sur une question transversale et diachronique, définie par arrêté ministériel pour deux années.</i> <i>** Pour la deuxième épreuve d'admissibilité, le choix entre la composition et le commentaire de document(s) historique(s), fait préalablement par tirage au sort, est connu lors de l'épreuve.</i> <i>La troisième et la quatrième épreuve correspondent aux épreuves d'admissibilité, respectivement d'histoire et de langue vivante étrangère, qui sont communes à la section lettre des ENS.</i></p>
<b>Epreuves orales d'admission</b>	
<p><b>1. Histoire médiévale</b> (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Programme : la France, de la fin du Ve siècle à la fin du XVe siècle.</p> <p><b>2. Histoire moderne</b> (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Programme : la France, du début du XVIe siècle à la fin du XVIIIe siècle.</p> <p><b>3. Histoire contemporaine</b> (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Programme : La France de 1870 à nos jours.</p> <p><b>4. Version dans la langue vivante</b> choisie pour la quatrième épreuve d'admissibilité (sans préparation ; durée : trente minutes).</p> <p><b>5. Version latine</b> (préparation : trente minutes ; durée : trente minutes).</p>	<p><b>1. Histoire médiévale</b> (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Programme : une question définie par arrêté ministériel pour quatre années.</p> <p><b>2. Histoire moderne</b> (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Même programme que celui défini pour l'épreuve d'admissibilité.</p> <p><b>3. Histoire contemporaine</b> (préparation : une heure ; durée : trente minutes). <i>Programme de deux questions, à savoir la question choisie pour l'épreuve d'admissibilité correspondante et la question portant sur l'autre aire géographique au sein du programme d'histoire contemporaine retenue pour l'épreuve d'admission de la section lettre de l'Ecole normale supérieure.</i></p> <p><b>4. Version dans la langue vivante étrangère 1</b> choisie pour la quatrième épreuve d'admissibilité (sans préparation ; durée : trente minutes).</p> <p><b>5. Version dans la langue vivante étrangère 2</b> choisie pour la cinquième épreuve d'admissibilité, (sans préparation ; durée : trente minutes). <i>ou version latine</i>, (préparation : trente minutes ; durée : trente minutes). <i>ou version grecque</i>, (préparation : trente minutes ; durée : trente minutes). <i>ou interrogation de géographie de la France</i>, (préparation : une heure ; durée : trente minutes). <i>ou interrogation d'histoire des arts</i> (préparation : une heure ; durée : trente minutes). <i>L'interrogation d'histoire des arts porte sur la question retenue pour l'épreuve d'admissibilité correspondante.</i></p>

→ Vous trouverez plus de renseignements, les programmes et les statistiques des résultats sur le site Internet du Lycée Pierre de Fermat : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/lyc-fermat-toulouse/>